

MESSAGE

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

Objet :

Postulat : promouvoir l'utilisation de matériaux durables tel que le bois, dans les constructions futures sur le territoire communal



Descriptif :

Par le biais de M. Jacques Chollet, le MI a présenté le postulat ci-après :

Extrait du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 :

Comme les arguments énoncés dans ma précédente intervention, je souhaiterais, au nom du Mouvement Indépendant, déposer le postulat suivant. Il s'agirait de promouvoir l'utilisation de matériaux durables, tel que le bois, dans les constructions futures sur le territoire communal.

Voici le texte d'accompagnement :

Nous souhaitons que le Conseil communal s'engage à promouvoir l'intégration d'un bilan carbone des matériaux dans le processus de planification des nouvelles constructions sur le territoire communal. Cette approche viserait à favoriser des choix durables, tout en laissant au Conseil communal l'appréciation nécessaire pour adapter les modalités en fonction du type de projet. Une telle démarche permettrait de valoriser les matériaux à faible empreinte écologique, tel que le bois, et de promouvoir une construction plus respectueuse de l'environnement.

Le Conseil général est invité à se prononcer quant à ce postulat.